Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC Haute Côte-Nord

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Patrick Fortin**	**Fonction ou titre :**	**Directeur GMR**
Téléphone :	**418-233-2102**	**Adresse courriel :**	**patrick.fortin@mrchcn.qc.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant — **11-juin-26** Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	
	2	Manque de débouchés pour les matières triées	
	3		
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	Il n'y a pas de centre de tri de résidus de CRD dans la région. Tous les CRD doivent êtres acheminés vers un centre de tri de la région de Québec.
	2	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	3		
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	Réaménagement de l'écocentre des Bergeronnes, afin d'offrir un meilleur service à la population et aux entreprises, et accroitre la possibilité de réemploi des résidus de CRD.
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Écocentres	
	2		
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Le territoire non organisé (Lac aux Brochets) est un vaste territoire, favorisant les dépôts clandestins.
	2		
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	